



Mon voisin ne peut pas fumer chez lui, alors il fume dans le couloir

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 4 juin 2007

Quels sont mes recours, mon voisin ne peut pas fumer chez lui sa femme lui dit de fumer dans le couloir qui donne sur nos deux appartements, le problème est qu'il fume 2 paquets par jour et empeste mon appartement, je suis obligé d'ouvrir mes fenêtres en permanence même quand je suis parti au travail sinon c'est irrespirable, de plus il ne veut rien entendre car ce n'est pas sa seule addiction loin s'en faut, ai-je un recours auprès de mon propriétaire ou d'un huissier qui consatera la réelle nuisance, il m'est arrivé de dormir à l'hôtel en face tellement j'étais gêné. Merci de votre réponse

Réponse :

- Cette situation est contraire aux prescriptions de la loi, mais le lieu ne permet pas qu'un agent habilité puisse intervenir, constater et sanctionner cette infraction. Vous devez donc dans un premier temps demander au propriétaire ou au syndic de veiller à protéger votre santé.
- Si cela n'est pas suffisant, vous pourrez alors demander à un huissier de constater ce trouble puis déposer une plainte devant un tribunal d'instance.